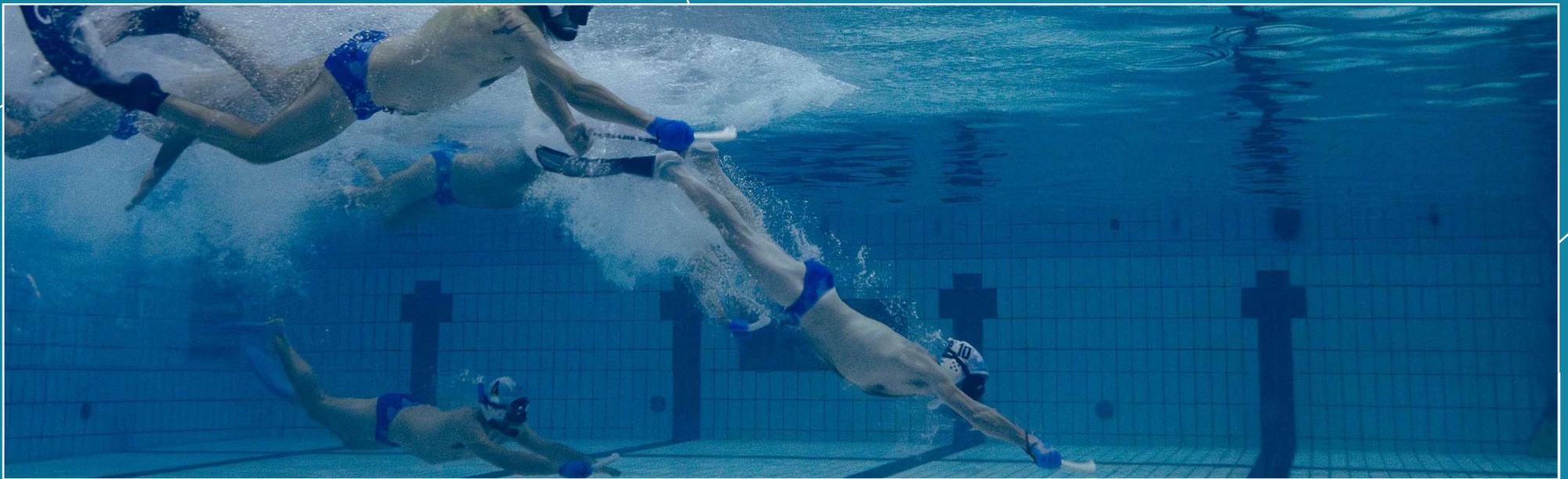


FORMATION INITIATEUR HOCKEY SUBAQUATIQUE



CNI

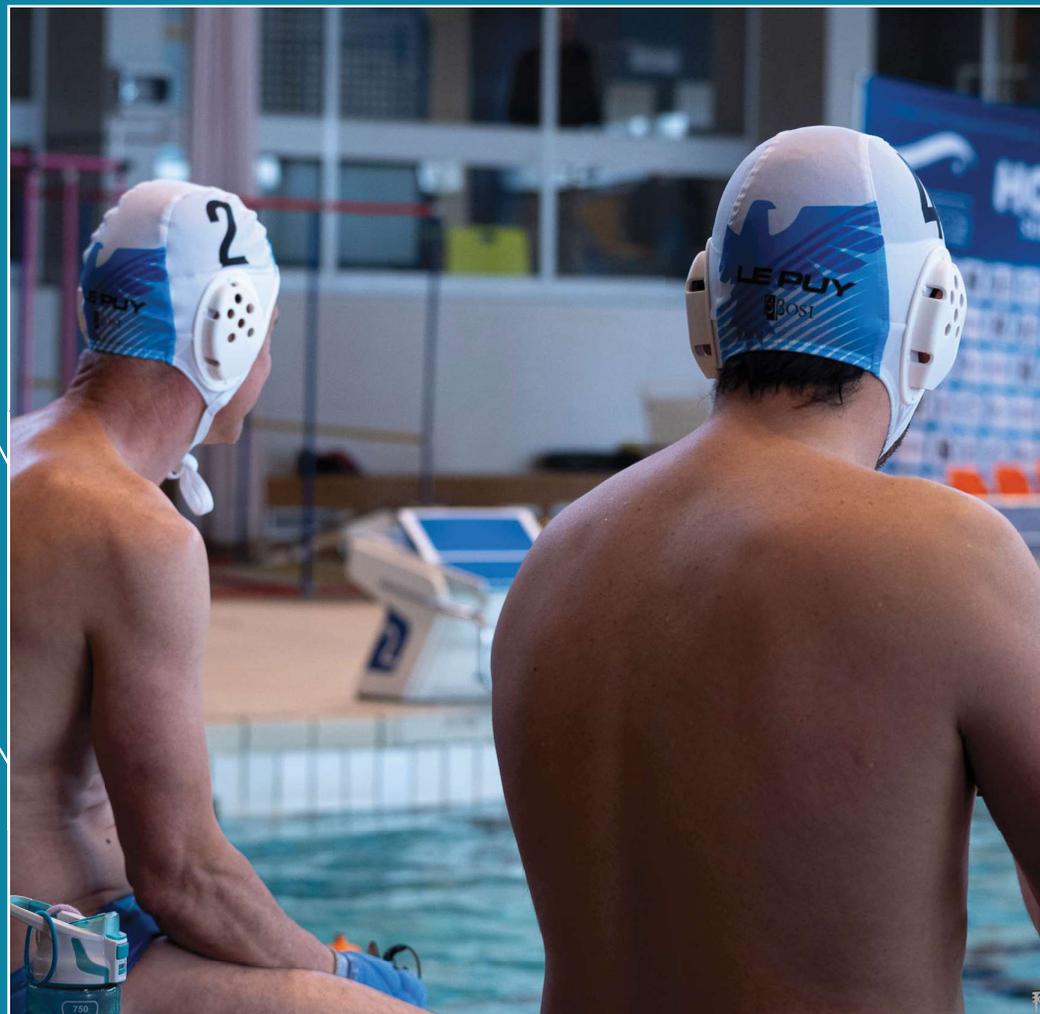
Mars 2025

MERCI

Le fruit d'une concertation élargie

La refonte des niveaux d'encadrement du hockey subaquatique est un lourd chantier, fruit d'une concertation élargie entre des membres du Collège National des Instructeurs, des membres de la Commission Nationale de Hockey Subaquatique, présidents et présidentes de CRHS, manager des Equipes de France, MEF2, MEF1.

Suite à la demande forte des comités régionaux, l'objectif principal a été d'**élaborer une base commune à tous**, quelque soit le territoire de son club ou de sa région, afin d'homogénéiser le niveau de nos Initiateurs-Entraîneurs.





OBJECTIFS & CONTENUS

Accompagner les clubs dans leur développement (loisir/compétition)

La formation d'initiateur permet de former les futurs encadrants dans plusieurs domaines : sportif, réglementaire, sportif ou déontologique.

Elle est guidée par les rôles et prérogatives qu'obtient le candidat à l'issue de la validation de son examen.



PREROGATIVES

Rôle de l'initiateur - rappel

- Promouvoir le hockey subaquatique au niveau local et régional
- Assurer l'accueil et l'initiation des nouveaux pratiquants au sein du club
- Assurer la sécurité de la pratique dans le club (RIFA HS, obligatoire)
- Encadrer des séances d'entraînement
- Conduire une équipe en championnat régional et national (D4M / D3F)
- Être directeur de bassin





MODALITES

Une formule allégée

Les modalités de la formation reste à la convenance du jury et de l'organisateur (présentiel, distanciel, un mix).

- **Diffusion des supports de formation** en amont pour que chacun puisse travailler
- **Une/des séances (7h)** avec un formateur afin d'expliquer des points qui poseraient problèmes, expliciter certains points jugés peu clairs, donner des exemples concrets, échanger avec les candidats, travailler sur des cas pratiques... Cette partie théorique est ponctuée d'un **examen écrit de 2h max.**
- Certaines parties spécifiques à la pratique peuvent être dispensées en piscine. Elles sont ponctuées par **une évaluation en piscine, càd des mises en situation étalées sur une durée de 2 à 6 mois.**

UV1

CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS : se situer dans l'organigramme et l'organisation d'un club/d'un organisme déconcentré, connaître le cadre légal & être capable de trouver les informations nécessaires, organiser & gérer son activité en toute sécurité.

CONTENU : les acteurs et réseaux d'une structure sportive, le cadre réglementaire, la gestion d'une équipe en compétition

ÉQUIVALENCES (/r attestation) : un rôle actif (3ans min.) en tant que responsable de section, de membre de bureau de club, de CDHS, CRHS, CODEP, COREG, CNHS, FFESSM).



UV2

CONNAISSANCE DE L'ACTIVITE

OBJECTIFS : utiliser la terminologie spécifique, faire appliquer les règles de base du jeu et analyser la production de jeu de base.

CONTENU : préalables terminologiques et conceptuels, fondamentaux du jeu (dont théorie de l'AN1), bases techniques individuelles (points clés et critères de réussite)

ÉQUIVALENCES : AUCUNE



UV3

ANIMATIONS DE SÉANCES, SÉCURITÉ DU PRATIQUANT & DE LA PRATIQUE

OBJECTIFS : préparer voire concevoir, en toute autonomie, des ateliers & des animations de groupe avec des objectifs pédagogiques clairement identifiés en fonction d'un public, communiquer de manière adéquate, faire évoluer sa pratique

CONTENU : accompagnement - sécurité et prévention de la pratique, méthodologie, pédagogie, honorabilité

ÉQUIVALENCES : les examens théoriques d'état (BEES, BPJEPS, CAPEPS, DEJEPS...)





AXES PEDAGOGIQUES & SUPPORTS DE FORMATION

Axes pédagogiques

- Donner ses supports en amont de façon à privilégier les questions et interactions avec les candidats.
- Privilégier les exercices de mise en situations qu'elles soient simulées ou en pratique piscine de façon à favoriser l'expression des candidats.
- S'inspirer de **la boîte à outils** : référentiel de formation, annales d'examen, exercices... disponible [ici](#)

Attention, le référentiel de formation ne peut constituer, en l'état, un support de formation. Il indique les limites basses et hautes que doit posséder un candidat Initiateur-Entraîneur afin de valider son diplôme fédéral.

EN BREF, C'EST PAREIL MAIS PAS PAREIL !



A VOUS DE JOUER !



Merci pour votre attention et votre confiance.

Nos attendus :

Vote pour cette nouvelle mouture

Contacts des différents MEF1 dans vos régions

L'organisation par le CNI d'une visio de présentation

THANK YOU FOR ATTENTION



Now, Let's Swim to Success!

Thnyk Unlimited